

**FOIRE DES RAMEAUX DE DOMFRONT (ORNE)
INSCRIPTION A L'EXTERIEUR**

Organisateur : **VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE**

Adresse : Mairie, Place de la Roirie, 61700 Domfront

Tel : 02 33 30 60 71 – Contact : Marie-Dorothée DESGRIPPES

Date de la manifestation : Samedi 13 et Dimanche 14 avril 2019

Lieu : Rue du Champ Passais – Horaires : de 8 h à 19 h

Tarif extérieur : par mètre linéaire et par jour de présence

- Professionnels : 1,50 €
- Tentes : 3 m x 3 m : 50 € ; 4 m x 3 m : 55 €

La ville de Domfront n'étant pas assujetti à la TVA ces montants s'entendent « bruts »

Règlement :

En cas d'annulation de la manifestation par la Ville de Domfront, il ne pourra être demandé de dommages et intérêts. Dans ce cas, les versements effectués par les exposants seront intégralement remboursés.

En cas d'annulation de l'inscription par l'exposant, la somme versée restera acquise, sauf cas de force majeure (décès, maladie grave, destruction des marchandises par le feu ou l'eau ou vol). Dans ce cas, un justificatif devra être produit. Outre l'assurance couvrant les marchandises et matériels exposés, et plus généralement tous les éléments appartenant à l'exposant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font encourir à des tiers.

Attribution de juridiction : en cas de contestation, seul le Tribunal Administratif de Caen est compétent.

Site : <http://foireexpodomfront.jimdo.com>



**ATTESTATION INSCRIPTION A L'EXTERIEUR - FOIRE EXPOSITION
« Personne morale »**

Se déroulant le samedi 13 et dimanche 14 avril 2019 à 61700 DOMFRONT

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Représentant la Société :

* N° de registre du commerce/des métiers :

dont le siège est (adresse) :

Ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

CP : Ville

Tél : Portable : @ :

* Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule

Produits mis à la vente :

Déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles ne concernant pas votre activité) :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les mobiliers usagés (article 321-7 du Code Pénal)

Fait à le :

Signature

Participation le : samedi 13 avril 2019 dimanche 14 avril 2019

Ci-inclus :

- Un règlement de € correspondant à :
 - Un emplacement d'une longueur de mètres
 - Tentes : 3 m x 3 m, nombre : Tentes : 4 m x 3 m, nombre :
 - Chèque caution de 100 €
 - Photocopie de l'extrait Kbis
 - Photocopie de la pièce d'identité du représentant
- (Chèques établis à l'ordre de : Trésor Public)

Attestation devant être fournie à l'organisateur pour remise au Maire de Domfront en Poiraise